



Grandes cultures

Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stade** : majorité à 10 – 12 feuilles (19).
- **Pyrale** : le pic de vol dans les Charentes est en cours en dép. 79 et 86.
- **Sésamie** : vol variable, stades baladeurs dans le sud Poitou-Charentes.
- **Cicadelle verte** : faibles attaques.
- **Diabrotica** : la surveillance est de mise. Cliquez si [Vous souhaitez surveiller ce ravageur ?](#)

Nota : le stade BBCH est entre parenthèses.

Pois protéagineux de printemps

Les pois de printemps atteignent la maturité physiologique. **Fin des observations pois. Merci à tous les observateurs.**

Toutes cultures

- **Ambrosie** : [signaler sa présence pour évaluer son ampleur](#),

N°19
18/06/2019



Animateur filières

Khalid KOUBAÏTI
FREDON Poitou-Charentes
khalid.koubaiti@fredonpc.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille et Maïs
Sandrine REGALDO et Romain
TSCHÉILLER / ARVALIS
s.regaldo@arvalis.fr
r.tscheiller@arvalis.fr

Oléagineux

Elodie TOURTON / Terres Inovia
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux

Agathe PENANT / Terres Inovia
a.penant@terresinovia.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

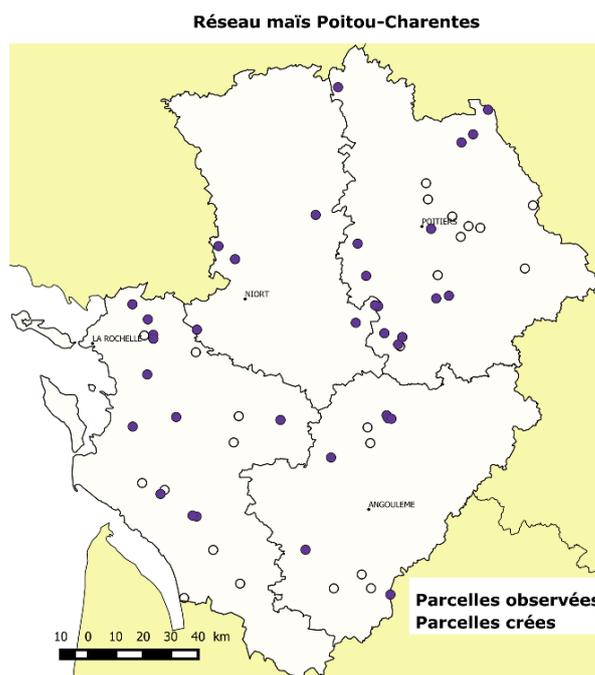
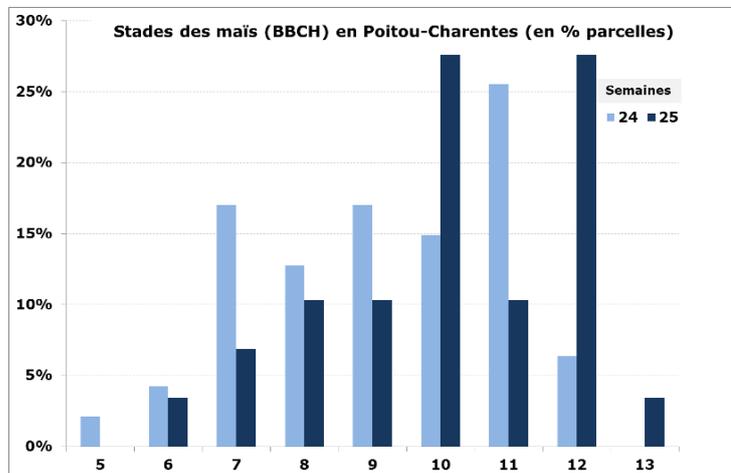
**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°X
du JJ/MM/AA »**



Maïs

• Stade phénologique et état de la culture

L'amélioration des températures en fin de semaine dernière a réactivé le développement des maïs. Les stades varient selon la date de semis de 6 à 13 feuilles (16 – 19). La majorité des parcelles en Poitou-Charentes est à 10 – 12 feuilles (19).



• Oiseaux

Les maïs sont maintenant à des stades moins privilégiés pour ces déprédateurs, une attaque est notée dans une parcelle (au stade 17). Surveillez les parcelles semées tardivement, encore proches du stade de sensibilité.

• Limaces

Au vu des stades du maïs, les attaques de ce ravageur sont observées faiblement dans une seule parcelle (au stade 19).

• Pucerons

Seule la présence de *Sitobion avenae* est notée dans 1 parcelle sur les 11 observées cette semaine.

Périodes et seuils indicatifs de risque :

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-après, une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs du risque.

Ces 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

Espèces	Description	Périodes et seuils indicatifs de risque
 <p><i>Methopolophium</i></p>	<p>Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<p>Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. Observez à la face inférieure des feuilles</p>
 <p><i>Sitobion avenae</i></p>	<p>Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des cornicules qui sont noires</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
 <p><i>Rhopalosiphum padi</i></p>	<p>Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et si les populations se développent avec peu de mortalité, traitez (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).</p>

Évaluation du risque :

Le risque est globalement faible. À surveiller.

• Cicadelles du maïs

Des symptômes d'attaques sont observés dans 14 parcelles sur 19. Ces attaques se répartissent selon les parcelles de la feuille 3 à la feuille 9.

Période et seuil indicatif du risque :

Dès l'apparition des attaques (traces blanches) sur la feuille de l'épi et dessèchement des feuilles inférieures. On considère que la nuisibilité devient significative lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.

En cas de pullulation, les pertes peuvent alors atteindre 10 à 15 % du rendement. La cicadelle verte ne transmet pas de virus. L'incidence peut être plus forte si la surface foliaire des plantes est moins importante (production de maïs spéciaux).



Chaque ponctuation blanche correspond à une cellule dont le contenu a été aspiré par les cicadelles.

Évaluation du risque

Pour le moment dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles, **le risque est donc globalement faible**. Les attaques sont très visuelles et assez fréquentes. Seules des attaques plus intenses, un peu avant la floraison peuvent causer des dégâts significatifs.

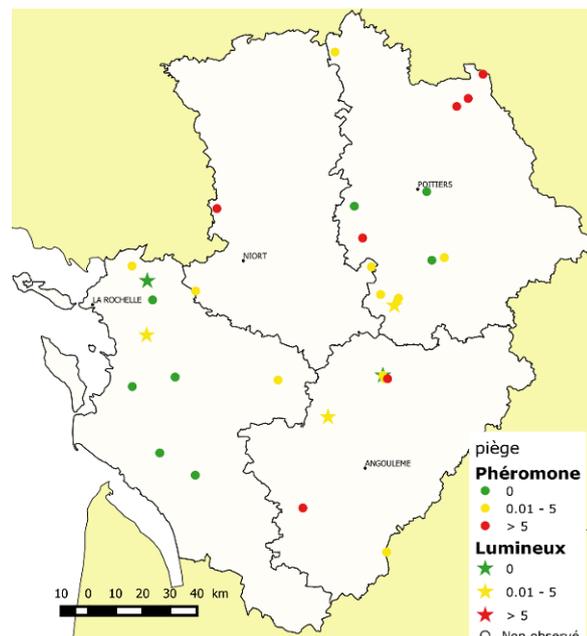
• Pyrale

26 pièges à phéromone et 5 pièges lumineux ont été observés respectivement sur un total de 45 et 6 pièges mis en place. Dans ces pièges nous enregistrons pour cette semaine :

- Dans les pièges à phéromone : 97 papillons au total dans 19 pièges des 26 observés, avec une moyenne de 3.7 papillons par piège, contre 2,2 la semaine dernière, le vol est en augmentation.
- Dans les pièges lumineux : 7 papillons dans 3 des 5 pièges.

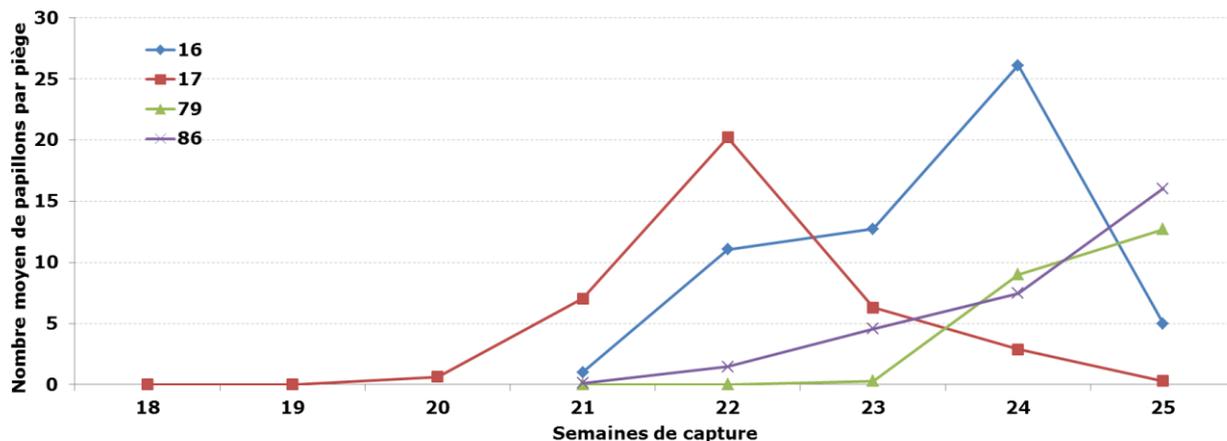
La dynamique du vol par département montre que les captures ont été plus importantes les semaines 22 et 24 dans les départements des Charentes, mais qu'elle est actuellement en baisse. Par contre dans la Vienne comme dans les Deux-Sèvres le vol continue à progresser.

Captures pyrales du 13 au 18 juin en Poitou-Charentes

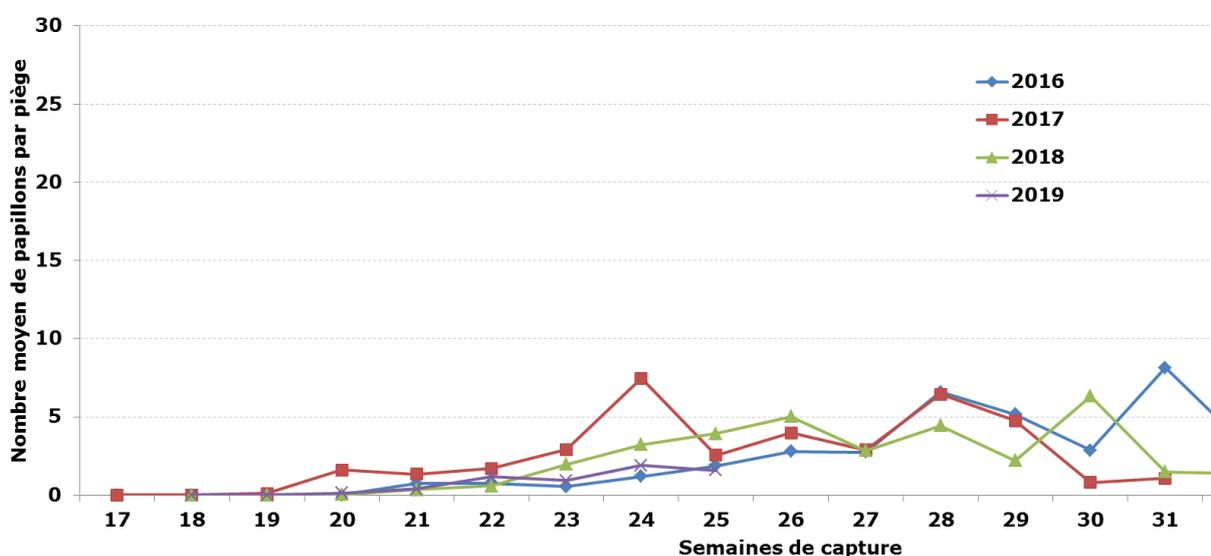


Les signalements des pontes et la régression des captures dans les Charentes laissent penser que le pic de ponte a été réalisé dans la partie sud. Des jeunes larves sont vraisemblablement en place. Les symptômes d'attaques (perforation des cornets) seront bientôt visibles.

Poitou Charentes - Pyrale nb adultes - Phéromone - 2019



Poitou Charentes - Phéromone - Pyrale nb adultes



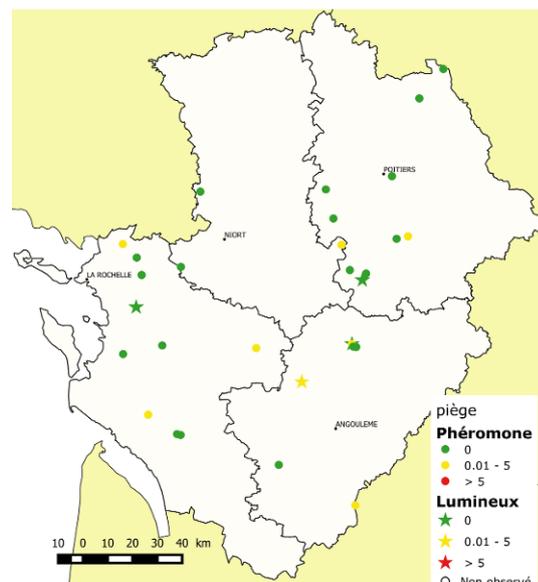
Seuil indicatif du risque :

Il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 ([BSV GC PC n°42-bilan maïs 2018](#)), en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplques (nuisibilité si > 10 %).

Évaluation du risque :

Le vol de la pyrale est en régression dans les Charentes alors qu'il est en progression dans la Vienne et les Deux-Sèvres et le pic de vol sera sûrement confirmé prochainement. Les conditions climatiques actuelles et à venir sont favorables à la poursuite du vol et de la ponte, notamment dans la moitié nord de Poitou-Charentes. Ces conditions restent favorables aussi au développement des jeunes larves dans la moitié sud. Cependant, certaines parcelles arrivent au stade limite passage tracteur. En cas d'utilisation des trichogrammes restez attentif au maintien du bon niveau de leur population.

Captures sésamies du 13 au 18 juin en Poitou-Charentes



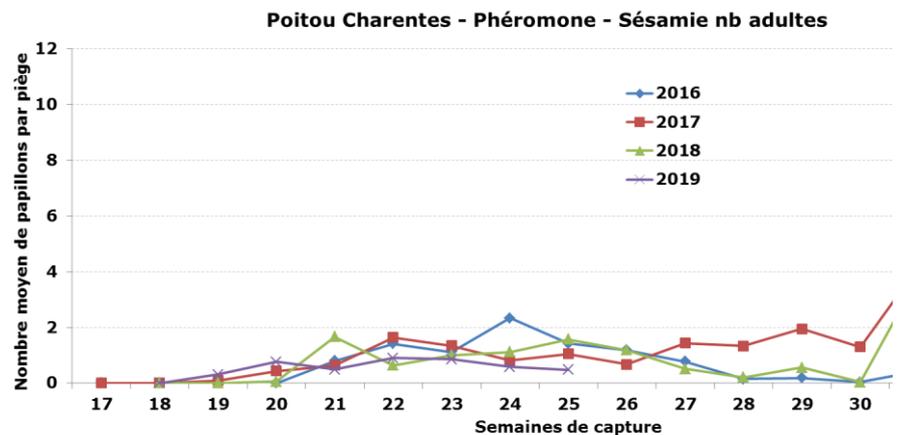
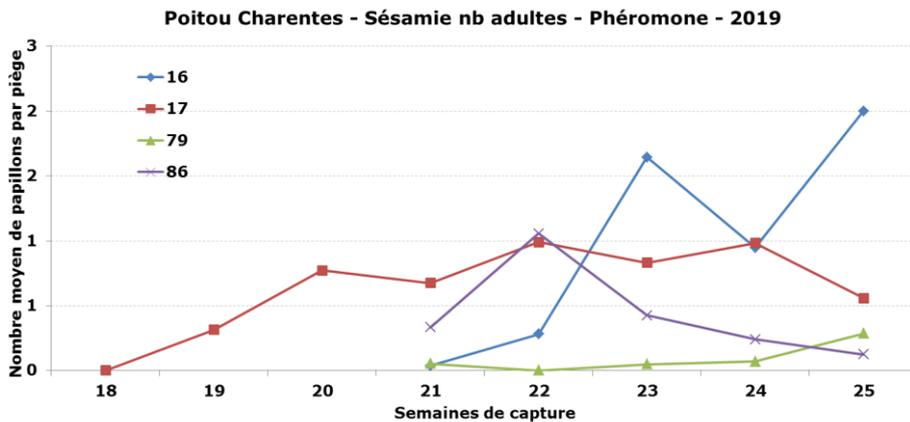
• Sésamie

26 pièges à phéromone et 4 pièges lumineux ont été observés respectivement sur un total de 47 et 6 pièges mis en place. Dans ces pièges nous enregistrons pour cette semaine :

- Dans les pièges à phéromone : 17 papillons dans 7 des 26 pièges observés cette semaine, avec une moyenne de 0,7 papillons par piège,
- Dans les pièges lumineux : 7 papillons par pièges dans 3 pièges.

Bien qu'en moyenne le vol soit en baisse depuis 2 semaines, certains sites montrent encore des captures significatives notamment en Charentes.

Des larves de stades baladeurs (jeunes larves du 1^{er} et 2^{ème} stade) sont signalées dans la partie sud de Poitou-Charentes.



Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 ([BSV GC PC n°42-bilan maïs 2018](#)), en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également basé sur l'observation des pieds de pontes.

Évaluation du risque :

Le 1^{er} vol de la sésamie serait logiquement terminé notamment dans les Charentes. Les températures actuelles et à venir restent favorables aux pontes et au développement des jeunes larves de la 1^{ère} génération qui sont actuellement présentes dans la moitié sud de Poitou-Charentes.

Les stades baladeurs (présents en forte proportion) constituent la cible principale pour une meilleure efficacité de la lutte contre ce ravageur.

Le risque est modéré à fort dans les secteurs connus pour des attaques habituelles de sésamies, notamment dans la moitié sud de Poitou-Charentes. Pour la partie Nord Poitou-Charentes il est un peu tôt pour l'évaluation de la présence des larves baladeuses.

- **Autres ravageurs**

Taupin : des attaques faibles observées dans 4 parcelles sur 11 observées.

Mouche – oscinie : quelques attaques faibles sont notées dans 4 parcelles sur 9.

- **Chrysomèle du maïs**

Ce ravageur, responsable d'attaques sur racines du maïs, a été détecté pour la 1^{ère} fois en Poitou-Charentes en 2017. Sa présence a été confirmée en 2018 sur plusieurs sites de la Charente.

Afin de suivre son évolution au niveau du territoire et de déterminer les mesures nécessaires pour limiter le développement de ce nouveau ravageur il est important de vérifier sa présence dans les parcelles de maïs les plus à risque dans tout le Poitou-Charentes.

La surveillance de cette Chrysomèle est maintenue dans les 4 départements et nécessite d'être intensifiée dans les communes infestées et limitrophes à ces dernières (cf. carte). Elle repose essentiellement sur l'implication des producteurs et techniciens du maïs qui assureront l'observation des pièges attractifs (1 par parcelle de maïs) de début juillet à fin août. La fourniture du matériel, l'information ainsi que la coordination du réseau seront assurées par la FREDON (OVS du végétal).



Figure 1 : individu femelle

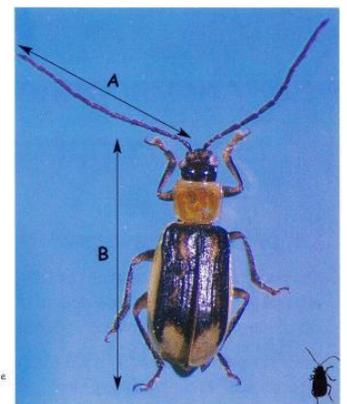
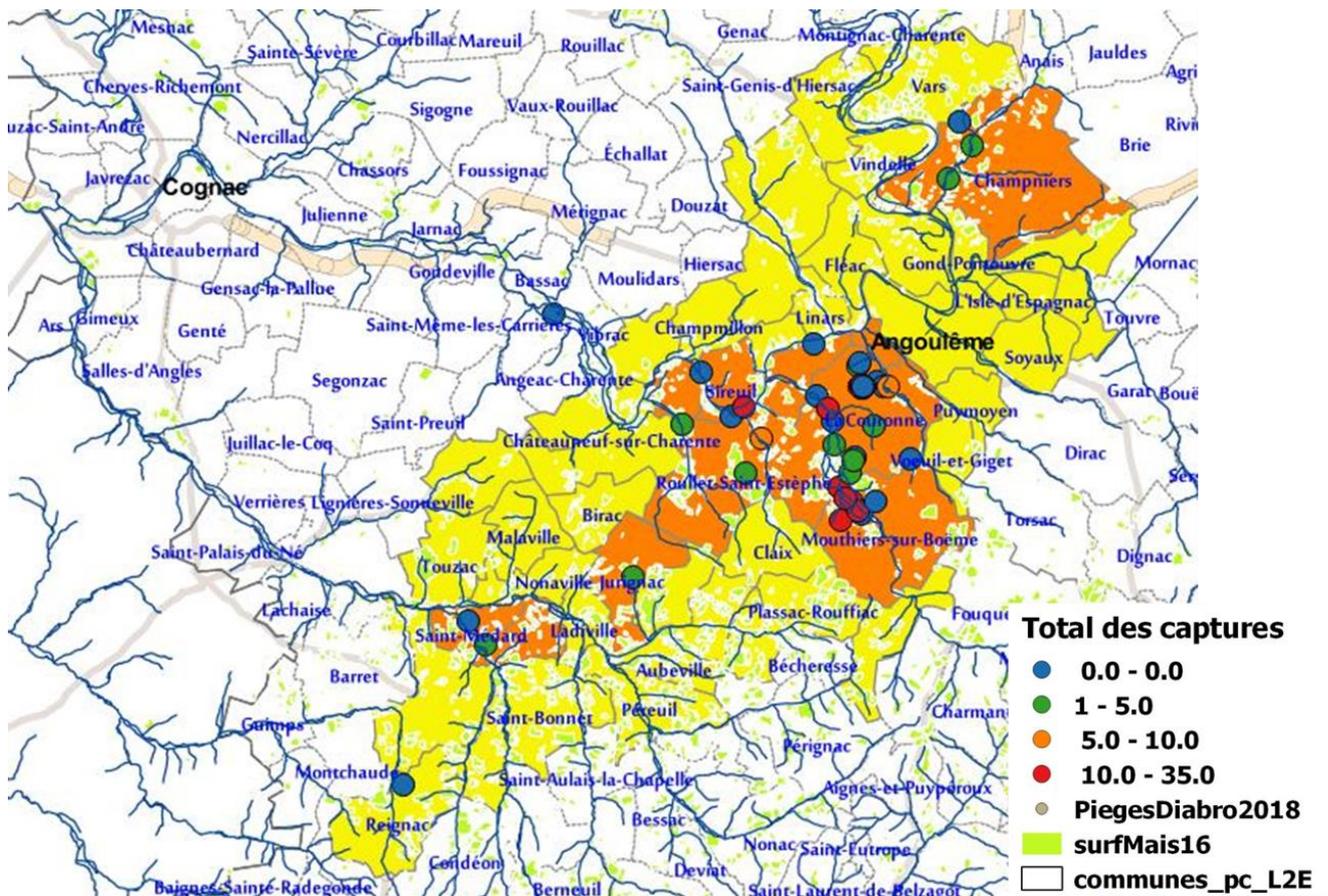


Figure 2 : individu mâle

Les communes infestées en 2018 (en orange) et celles avec risque d'infestation (en jaune)



Pour participer à cette surveillance et connaître la situation de votre parcelle, ou votre commune, activez le lien ci-dessous ou contactez-nous rapidement.

<https://www.fredonpc.fr/diabrotica>

Les populations observées en Poitou-Charentes restent encore très faibles pour engendrer des dégâts significatifs. Cependant, les populations actuelles risquent de se développer et se disséminer sur le territoire.

Il est important de limiter la progression de ce ravageur rapidement et collectivement. La rotation, organisée sur un territoire, est le moyen le plus efficace pour ralentir le développement de ce ravageur.

La surveillance de toutes les parcelles des communes infestées et des communes limitrophes est nécessaire pour la mise en place des actions de lutte.

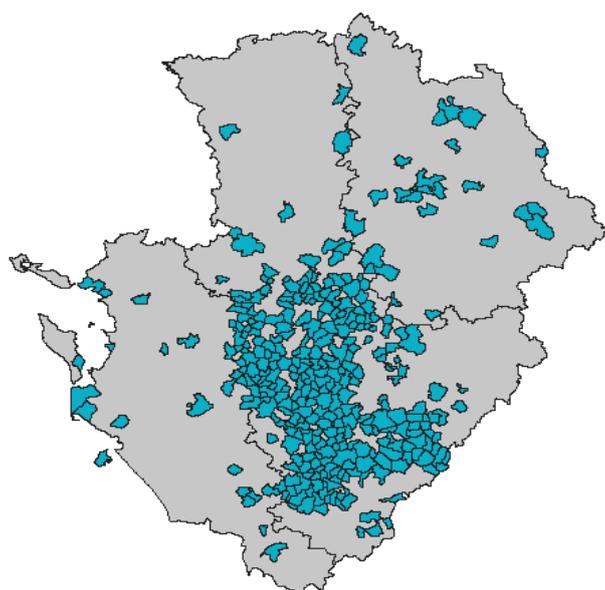
Toutes cultures : Ambroisie

Ambrosia artemisiifolia L. est observée en Poitou-Charentes dans différents milieux et elle montre une acclimatation à la culture du tournesol. Outre son effet concurrentiel, cette plante émet un pollen très allergisant engendrant des effets néfastes sur la santé dans les régions les plus touchées.

Les premières allergies apparaissent déjà alors que l'espèce reste cantonnée dans certains secteurs de Poitou-Charentes. Les informations sur la reconnaissance, les facteurs favorables à la dissémination de ce parasite ainsi que des recommandations pour la lutte contre cette adventice sont déclinées dans la note nationale consultable par le lien suivant : [Note nationale BSV : Ambroisie](#).

Source : Observatoire national des Ambrosies

Etat des connaissances sur la présence communale d'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en Poitou-Charentes - Avril 2018



Légende

- Commune possédant au moins une observation d'Ambroisie à feuilles d'armoise
- Poitou-Charentes

Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - Avril 2018 - Source des données : SIFlore et Atlasanté

Reconnaitre  Une plante **NUISIBLE** pour l'agriculture

L'AMBROISIE TRIFIDE

Epis mâle
au sommet des tiges

12 cm

Feuille
3 fois découpée

8 mm

Graine
de grosse taille

de 1m50 à 4m de hauteur

plante qui domine la culture

Dispositif réglementaire de lutte contre les ambrosies

Suite à la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, un nouveau dispositif réglementaire national spécifique à la lutte contre **les ambrosies** a été intégré dans le code de la santé publique (CSP) pour réduire le risque d'allergies l'été. L'article D.1338-2 compte plusieurs mesures, parmi lesquelles figurent :

- La **surveillance** de la présence des espèces et l'évaluation de leurs impacts sur la santé humaine et les milieux ;
- La **prévention** de leur développement et de leur prolifération ;
- La **gestion** et l'entretien de tous les espaces, agricoles ou non, où se développent ou peuvent se développer ces espèces ;
- La **destruction de spécimens** de ces espèces dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et leur reproduction ;
- La prise de **toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens** ;
- L'information du public.

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. D'ores et déjà, **un arrêté existe en Charente, et une concertation avec les parties intéressées est engagée dans les Deux-Sèvres.**

Un repérage précoce de ces espèces est déterminant pour les contenir. Outre les zones historiques pour *Ambrosia artemisiifolia*, la cartographie ci-dessus pointe bien la présence de petits spots ci et là. Une attention particulière pourra être portée pour gérer ces sites isolés et sur la dissémination d'*Ambrosia trifida* et *Ambrosia psilotachya* dans la région (présentes toutes les deux en Gironde). En cas de détections d'une de ces espèces, il est impératif de les signaler sur la base ci-dessous ou d'informer l'animateur BSV BSV GC (Khalid KOUBAÏTI).

Plus d'informations : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambrosie-info/article/la-legislation-et-la-reglementation>

« Signalement AMBROSIE »



Contribuez à la réalisation d'une carte des Ambrosies
Inscrivez-vous sur le site
<http://www.signalement-adventices.fr/>
Adressez une photo géo localisée Depuis votre Smartphone

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : Agriculteurs, Agri Distri Services, ARVALIS Institut du Végétal, Bellanné SA, Bienaimé négoce, CA16, CA 17, CA79, CA86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC Villejesus, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop de Mansle-Aunac, Coop Matha, Coop Saint Pierre de Juillers, Coop Sèvre et Belle, Ets Ferru, Ets Lamy, Ets Nau, FDCETA 17, FREDON, Lycée Xavier Bernard, GEVES, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Agriculture, Terre Atlantique, Terrena Innovation, Terres Inovia, VSN Négoce.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".